



Les Nouvelles de **MANHAY**

Périodique d'Informations Communales



Numéro vert de
l'administration
communale :
0800/25959



service
des eaux
24H/24
0472/90 57 43

TRIMESTRIEL • mars 2008 • N° **29**

SOMMAIRE

3 Editorial

4 Informations communales

- Les décisions du Conseil communal
- Antenne de télécommunication Astrid
- logement supplémentaire dans votre habitation

7 Informations générales

- Avez-vous droit à une allocation de chauffage ?
- Enquête du CPAS
- Un « Handicontact »

11 La vie culturelle et associative

- Le trentenaire du Fonds d'histoire
- Un artiste de Manhay mis à l'honneur
- Le nouveau livre d'Albin-Georges Terrien
- Stage 'mobiles'

16 Informations générales suite

- Stage de foot à Odeigne
- « En faisant du sport, buvons de l'eau »
- Un prix pour l'école de Dochamps
- Compagnons Bâisseurs Asbl
- ONE
- Le Service relais
- Les petits déchets d'amiante-ciment
- Télédistribution
- Prochains jours de fermeture de la maison communale
- Le souper au profit de l'hélico

22 Carnet civil

22 Syndicat d'Initiative

Heures d'ouverture de la maison communale

Les bureaux de l'administration communale sont accessibles au public :

DU LUNDI AU JEUDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 16h30

LE VENDREDI

de 9h à 12h et de 13h30 à 15h

LE SAMEDI

- service population : de 9h30 à 12h30 - tous les samedis.
- service urbanisme : de 9h30 à 12h30 le 1er samedi du mois uniquement

EDITORIAL

En ce début de printemps, alors que la végétation commence à peine à se réveiller, vous pouvez constater que de nombreux débris jonchent à nouveau nos accotements. Les ouvriers communaux chargés de l'environnement vont s'atteler à ces travaux de nettoyage. Je voudrais insister pour que leur travail soit davantage respecté, afin que nos routes restent propres plus longtemps...

Dans le même ordre d'idée, je voudrais également rappeler l'obligation qui incombe aux propriétaires en matière de taille des haies. En effet, le règlement provincial y relatif, stipule que « ...Ces haies seront, chaque année, élaguées et ramenées à la hauteur fixée par le présent article (...) L'élagage des arbres ainsi que l'élagage et la tonte des haies devront être achevés pour le 1er avril de chaque année (...) Si pour cette époque, l'élagage ou la tonte n'avait pas été opéré, il en sera dressé procès-verbal et les administrations communales y feront procéder d'office aux frais du propriétaire en retard d'agir. ».

Pour plus de renseignements quant à la hauteur ou la largeur des haies, vous pouvez contacter Mme Hoheiser au service de l'environnement.

Il faut savoir que certaines haies non entretenues, peuvent occasionner un danger réel pour les usagers de la route (approche d'un carrefour, manque de visibilité ...), qu'il s'agit d'une question de sécurité publique, et que la responsabilité des propriétaires peut être engagée.

Depuis quelques semaines, le site Internet communal a été remis en ligne. Vous pouvez comme par le passé, l'utiliser pour vos demandes de documents auprès du service population notamment. Dans un futur assez proche, ce site va être complètement rénové, pour être beaucoup plus convivial. Nous ne manquerons pas de vous tenir informés.

En raison de l'accroissement du nombre d'élèves inscrits en section maternelle à Malempré, un dédoublement a dû avoir lieu. Au lieu d'ajouter un container dans la cour de l'école, les locaux de l'ancienne école communale d'Odeigne, inoccupés depuis si longtemps, ont pu être intégrés pour six mois par les jeunes enfants d'Odeigne fréquentant l'école de Malempré. Cela a pu se faire, pour la plus grande joie de tous, grâce à la motivation des enseignants, des parents, et des autorités communales ainsi qu'à la dérogation obtenue par la Direction générale de l'enseignement.

Une autre bonne nouvelle, le Coût Vérité Assainissement pour l'année 2008 facturé aux ménages et exploitations qui n'en sont pas exemptés, ne sera plus versé à la SPGE, étant donné que le Collège communal a décidé de se décharger de ses obligations vis à vis du contrat de service d'assainissement passé avec la dite société. Les sommes ainsi perçues, ainsi que la TVA seront intégralement remboursées à ces ménages et exploitations.

Grâce au dynamisme de notre Echevine de la culture, et à la bonne volonté et l'enthousiasme d'un bon nombre de concitoyens, un nouveau comité culturel vient d'être mis sur pied dans notre Commune. Au coeur de ce bulletin, quatre pages centrales, détachables, seront réservées à la vie culturelle et associative à Manhay. Chaque trimestre, vous y trouverez notamment, en fonction de l'actualité, les activités organisées dans l'entité, par les différents clubs et associations. Ces pages leur sont destinées, que ce soit pour annoncer ou pour commenter leurs activités, qu'elles soient culturelles ou sportives.

Robert Wuidar,
Bourgmestre.



INFORMATIONS COMMUNALES

LES DÉCISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2007

MARCHÉ RELATIF À LA RÉALISATION D'UN AUDIT ÉNERGÉTIQUE AU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE PRIMAIRE DE VAUX-CHAVANNE

Vu la consommation d'énergie relative au bâtiment primaire de l'école de Vaux-Chavanne, le Conseil décide la réalisation d'un audit énergétique de ce bâtiment.

DOSSIER DES TRAVAUX D'ENTRETIEN EXTRAORDINAIRE DE VOIRIES

Vu le dossier des travaux d'entretien extraordinaire de voiries communales dressé par la Province de Luxembourg – S.T.P., auteur de projet, le Conseil décide la réalisation de ces travaux dont le coût est estimé à 433.446,20 € TVAC.

SÉANCE DU 31 JANVIER 2008

Délinquance juvénile - Convention de collaboration entre la Ville de Marche-en-Famenne et la commune de Manhay

Dans le cadre de la politique de sécurité et de l'approche de la délinquance juvénile du Gouvernement fédéral, la commune de Manhay a conclu une convention de collaboration avec la Ville de Marche-en-Famenne, ayant pour but l'affectation d'un médiateur fédéral pour mettre en place et appliquer la procédure de médiation prévue dans le cadre des sanctions administratives à appliquer en matière de délinquance juvénile.

Dotation communale dans le budget 2008 de la zone de police Famenne-Ardenne

Le Conseil approuve au montant de 124.790,12 € le montant de l'intervention communale dans le budget 2008 de la Zone de Police Famenne-Ardenne.

Renouvellement du réseau de distribution d'eau de Chêne-al'Pierre

Considérant que le réseau de distribution alimentant Chêne-al'Pierre et les hameaux voisins est vétuste et doit être remplacé, le Conseil approuve le principe de la réalisation des travaux de renouvellement des canalisations d'eau à Chêne-al'Pierre et hameaux voisins et de passer avec l'A.I.V.E. à Arlon un contrat de coopération portant délégation de maîtrise d'ouvrage pour les travaux précités.

Travaux de modification du système d'alarme intrusion et installation d'un système de détection incendie à la maison communale.

Le Conseil décide le principe des travaux de sécurisation de la maison communale consistant en l'installation d'un système de contrôle d'accès et d'un système de détection incendie, estimés à la somme de 2.025,49 € H.T.V.A.

Il s'agit des voiries situées à Malempré (Rues Fond del Core et Derrière la Tour) – Odeigne (de la RN 30 vers la Route de l'Auneu et Sur le Ri) – Lafosse (Route du Moulin de Lafosse) – Harre (Route des Carrières – Rue de la Twède, Route de Saint-Antoine et Rue de la Fange).

Acquisition hall « Cornet » et terrains voisins à Vaux-Chavanne

Le Conseil décide d'acquérir un bâtiment industriel sis Rue E'Bru n°3, cadastré n°1210R pour 22 ares 51 centiares et des terrains ou parties de terrains jouxtant ce bâtiment pour la somme totale de 234.131,24 € et de solliciter la reconnaissance du caractère d'utilité publique pour ces acquisitions.

Achat de barrières et tapis de sol pour la M.C.A.E.

Le Conseil décide d'acquérir des barrières et tapis de sol pour la Maison Communale d'Accueil de l'Enfance de Chêne-al'Pierre, pour une somme de 2.242,90 €.

Désistement du contrat d'assainissement public passé avec la SPGE

Le Conseil approuve la délibération du Collège communal par laquelle la commune de Manhay se décharge de ses obligations inhérentes au contrat de service d'assainissement public passé avec la SPGE. Dans la mesure où le Coût Vérité Assainissement ne sera plus versé à la SPGE, le Conseil décide que pour l'année 2008, le montant C.V.A. + TVA appliqué aux ménages et exploitations qui n'en sont pas exemptés, leur soit remboursé intégralement.

Programme communal d'actions en matière d'aides sociales et de logement

Le Conseil approuve la déclaration de la politique générale en matière de logement – Ancrage communal - pour la commune de Manhay fixant les objectifs et principes des actions à mener en matière de logement et de services pour les années 2008 à 2012, à savoir :

En matière de logement :

- Création/acquisition de logements intergénérationnels ;
- Création/acquisition de logements communautaires ;
- Création/acquisition de logements pour personnes à mobilité réduite ;
Ces types de logement permettront la mise en place d'un lien social entre les occupants.
- Aménagement d'un bâtiment en logement d'urgence ;
- La transformation de bâtiments communaux qui deviendraient libres d'occupation en logement.

En matière de service :

- Engagement de personnel pour faciliter l'intégration des locataires des logements ;
- Continuer l'action entamée en 2007 consistant à proposer aux jeunes et aux personnes à revenus modestes des terrains à bâtir à des prix réduits et variables en fonction des revenus ou octroyer une prime à la construction dont l'importance variera en fonction des revenus ;
- Consolider la mise en place réalisée en 2007 d'un « service relais » dont l'objectif est d'offrir aux personnes à mobilité réduite une aide spécifique pour l'acheminement des déchets vers le parc à conteneurs ;

- Mise en place d'un bus local (convention passée en 2007 avec le Tec Namur-Luxembourg) ;
- Continuer à soutenir des structures en place telles que la Croix Jaune et Blanche, le service des repas à domicile, l'A.L.E., les services d'aides ménagères, etc ...
- Service « Menus travaux à domicile ».

Dossier de remplacement portes et fenêtres école de Fays

Le Conseil approuve et ratifie la délibération du Collège communal du 21/01/2008 relative au remplacement de 4 portes et 4 fenêtres à l'école de Fays.

ANTENNE DE TÉLÉCOMMUNICATION ASTRID : REFUS DE PERMIS D'URBANISME

Afin de résoudre les problèmes de communication entre les différents services de secours et de sécurité (police, pompiers, ambulances, protection civile, eaux et forêts), pour leur permettre d'arriver plus vite au bon endroit, et de pouvoir travailler conjointement, un nouveau réseau de radio national était devenu indispensable.

Le réseau ASTRID a donc été mis sur pied pour renforcer l'efficacité des interventions de ces services.

Pour pouvoir couvrir entièrement le territoire de la région wallonne, il a été prévu l'implantation d'une cinquantaine de stations de base supplémen-

taires, déterminées en fonction des besoins réels du terrain.

Dans cette optique, la société Astrid, en collaboration avec les différents utilisateurs du réseau, a contacté les différentes communes afin d'effectuer les démarches nécessaires, telles que la recherche du meilleur site, les négociations avec les autorités compétentes, l'élaboration des plans, les démarches administratives, etc...

Afin de combler un manque de couverture radio important existant sur le territoire de notre commune, il était impératif d'y installer un pylône. Le site de Grandménil, en raison de ses caractéristiques avait été choisi par la société Astrid.

Cette proposition a fait l'objet d'une pétition ayant recueilli plus de 200 signatures, ainsi que d'un avis mitigé de la CCAT prétextant une série de nuisances.

La région wallonne a refusé le permis d'urbanisme.

Le recours introduit par la société Astrid, contre ce refus a reçu un avis négatif.

Par courrier, du 13/12/2007, la société Astrid nous informait que « aucune autre démarche ne sera entamée pour ce site », ce qui implique que la station prévue à Grandménil ne pourra être installée.

VOUS SOUHAITEZ CRÉER UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE DANS VOTRE HABITATION? ATTENTION

En raison du nombre croissant de demandes de domiciliations dans des logements n'ayant pas fait l'objet d'une demande de permis d'urbanisme (notamment lors de création de nouveaux logements, ou de modifications de destinations des biens : un garage ou une étable qui devient un logement, ...), nous vous rappelons ci-après, les directives énoncées en la matière, par le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme et du Patrimoine (CWATUP).

L'article 84 §1er, 7° stipule que « **la modification de la destination de la totalité ou d'une partie d'un immeuble doit faire l'objet d'un permis d'urbanisme** ».

De même, si dans un bâtiment existant, il y a déjà un ou plusieurs logements, le fait d'en créer un supplémentaire requiert également un permis d'urbanisme en vertu de l'article 84 § 1er, 6° du même code ».

Hormis les sanctions prévues par le dit CWATUP, il faut aussi savoir, qu'aucune numérotation ne pourra être attribuée à un logement aménagé sans l'octroi préalable d'un permis d'urbanisme. Par ce fait, toute demande de domiciliation dans un tel logement sera d'office refusée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

AVEZ-VOUS DROIT À UNE ALLOCATION DE CHAUFFAGE ?

Vous vous chauffez avec un des types de combustibles suivants :

- le gasoil de chauffage en vrac (pour le remplissage d'une citerne domestique)
- le gasoil de chauffage à la pompe
- le pétrole lampant à la pompe
- le gaz propane en vrac livré à domicile (pas les bonbonnes)

Vous appartenez à une des catégories suivantes :

Catégorie 1

Les personnes ayant droit à une intervention majorée d'assurance maladie invalidité.

Afin de réserver l'intervention de chauffage aux personnes socio-économiquement faibles, il est également exigé que

le montant annuel des revenus bruts imposables du ménage ne dépasse pas 13.782,42€, majoré de 2.551,49€ par personne à charge.

Catégorie 2

Les personnes à faible revenu

Le ménage dont le montant annuel des revenus bruts imposables est inférieur ou égal à 13.782,42€ majoré de 2.551,49€ par personne à charge. Pour le calcul de ces revenus bruts imposables, le revenu cadastral (x3) des biens immobiliers autres que l'habitation du ménage est pris en compte.

Catégorie 3

Les personnes endettées

Les personnes qui bénéficient d'une médiation des dettes ou d'un règlement collectif des dettes,

qui sont dans l'incapacité de payer leur facture de chauffage.

Catégorie 4

Les personnes à revenus modestes

Le ménage dont le montant des revenus annuels nets imposables est inférieur ou égal à 23.281,93€.

La livraison doit être faite :

- entre le 1er septembre 2007 et le 30 avril 2008 pour les catégories 1, 2 et 3
- entre le 1er janvier 2008 et le 30 avril 2008 pour la catégorie 4

Par hiver et par ménage résidant dans le même logement, cette allocation est octroyée pour 1.500 litres au maximum.

COMMENT INTRODUIRE VOTRE DEMANDE ?

Vous devez introduire votre demande auprès du CPAS de votre commune dans les 60 jours suivant la livraison.

QUELS DOCUMENTS DEVEZ-VOUS COMMUNIQUER ?

1. Votre facture de livraison

2. Si vous appartenez à la catégorie 1 OU 2

- Votre carte d'identité
- La preuve des revenus bruts imposables du ménage (l'avertissement extrait de rôle le plus récent, la fiche de paie la plus récente, l'attestation d'allocation sociale perçue la plus récente)

Si vous appartenez à la catégorie 3

- Votre carte d'identité
- La décision d'admissibilité du règlement collectif de dettes ou une attestation de la personne qui effectue la médiation de dettes

Si vous appartenez à la catégorie 4

- Votre carte d'identité
- Le plus récent avertissement extrait de rôle

ENQUÊTE DU CPAS – SERVICES DE PROXIMITÉ - RÉSULTATS

En juillet dernier, cinq étudiantes ont visité durant un mois toutes les habitations de la commune. Les personnes ont donc été interrogées verbalement et les réponses ont été consignées dans les formulaires par les enquêtrices. Lorsqu'une habitation était vide, les enquêtrices s'y présentaient une deuxième fois plus tard en choisissant un autre moment de la journée.

Dans ces 1.197 habitations, certaines personnes ont répondu à l'enquête, certaines ont refusé d'y répondre, et d'autres étaient absentes lors des deux visites (tableau 01).

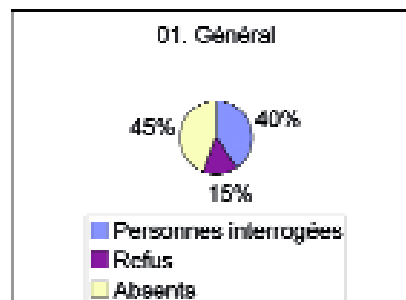
Les étudiantes ont, en général, noté que les personnes appréciaient qu'on vienne leur demander leur avis. L'accueil a été globalement très bon.

Le questionnaire était construit en trois parties. Les résultats de la première partie constituant le profil de la personne ont été croisés avec ceux de la seconde (besoins exprimés) et troisième partie (réactions aux services de proximité proposés par le CPAS).

Les personnes sondées ont également eu la possibilité de proposer d'autres types de services ou attentes vis-à-vis du CPAS.

Si vous souhaitez obtenir les résultats complets de cette enquête, vous pouvez les consulter sur le site communal www.manhay.org (rubrique vie pratique/aide sociale/ le CPAS).

Personnes interrogées	483	40,05%
Refus	185	15,34%
Absents	529	43,86%
Total des foyers visités	1197	100,00%



Hommes	140	28,99%
Femmes	343	71,01%
Total	483	100,00%



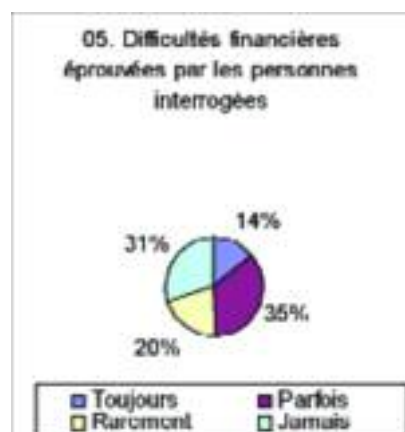
Entre 18 et 30 ans	50	10,35%
Entre 30 et 65 ans	282	58,39%
Plus de 65 ans	151	31,26%
Total	483	100,00%



Isolés	120	25,75%
Famille avec enfant(s)	192	41,20%
Couple sans enfant	140	30,04%
Autre type de cohabitation	31	6,65%



Toujours	69	14,29%
Parfois	169	34,99%
Rarement	97	20,08%
Jamais	148	30,64%
Total	483	100,00%



PRINCIPAUX RÉSULTATS CONCERNANT VOTRE AVIS SUR LES SERVICES DE PROXIMITÉ PROPOSÉS PAR LE CPAS

Possession d'une machine à laver – Intérêt pour une buanderie sociale

Il ressort de l'analyse que le confort financier n'est pas un critère dans la possession ou non d'une machine à laver (94% des personnes rencontrant toujours des difficultés financières en possèdent une). Par contre, de nombreux isolés n'en possèdent pas (18%). Ce sont encore les isolés qui marquent le plus d'intérêt pour une buanderie sociale (41%), avec 25% d'utilisateurs potentiels. Les jeunes (18 – 30 ans) sont intéressés par ce service à 46%, et seraient 29% à l'utiliser.

Repassage

Les personnes qui repassent le plus elles-mêmes sont les 30 – 35 ans (91%) et les ménages avec enfants (96%). On pourrait croire que ces derniers ont moins de temps pour ce travail, mais une hypothèse est que ce sont aussi les ménages qui ont le plus de frais (études, etc.). Ce sont aussi les deux catégories qui plébiscitent un service de repassage (47% des jeunes, 37% des ménages avec enfants). Par contre, le confort financier est un critère qui n'intervient que très peu dans ce domaine.

Couture

Les résultats sont semblables à ceux du repassage. 47% des jeunes feraient appel à un espace couture, comme 42% des ménages avec enfants.

Petits boulots à domicile

Les personnes âgées de plus de 65 ans sont celles qui se déclarent le moins bricoleurs (46%), tout comme les isolés. Une hypothèse serait que

ces isolés sont également des personnes âgées. Ce service serait dans ce cas avant tout utilisé par des personnes âgées et seules.

Lorsqu'on analyse le tableau C4 (intérêt pour les petits boulots à domicile), on constate que toutes les tranches d'âges sont intéressées par ce service (64% des jeunes, dont 34% d'utilisateurs potentiels, 54% des + de 65 ans, dont 33% d'utilisateurs potentiels).

Concernant le type de ménages qui utiliseraient ce service, les isolés se détachent encore une fois avec 43% d'utilisateurs potentiels.

A noter qu'il s'agit du service récoltant le plus d'intérêt (50%, ex aequo avec les ateliers d'animations).

Véhicule public

Sans surprise, les personnes de + de 65 ans sont les moins nombreuses à posséder une voiture (38% n'en ont pas). 29% d'entre elles utiliseraient un véhicule public. Étonnamment, les jeunes (18 - 30 ans) sont également demandeurs à 26%.

Solitude - Ateliers d'animation

Les personnes participant le moins à des activités de loisirs se retrouvent dans les isolés (67%) et les personnes éprouvant toujours des difficultés financières (67%). Les personnes âgées sont 58% à ne pas participer à ces activités de loisirs. Ces trois catégories sont également celles qui déclarent souffrir de ne pas rencontrer assez souvent d'autres personnes (32% des personnes âgées, 33% des isolés, 33% des personnes éprouvant toujours des difficultés financières).

On retire donc de ces tableaux un vrai axe de travail pour le CPAS, avec l'émergence d'un problème de solitude et de perte du lien social émanant de ces catégories fragilisées.

Les ateliers d'animation proposés rencontrent cependant une large adhésion auprès de l'ensemble des catégories : 50% du total des personnes sondées sont intéressées, 48% participeraient (cela fait tout de même 232 personnes !), avec un pic de 72% de participants potentiels parmi les 18 – 30 ans, et 61% des ménages avec enfants.

Ecrivain public

Les personnes âgées sont les plus nombreuses à avoir des difficultés à comprendre et rédiger des courriers officiels (30%). L'intérêt pour un écrivain public n'est cependant que de 20% chez les personnes âgées, avec 15% d'utilisateurs potentiels. Sur l'ensemble des personnes interrogées, l'intérêt est de 16% et l'utilisation de 14%.

Ce service ne semble donc pas répondre à une large attente. Les personnes éprouvant ce type de difficultés savent aussi qu'elles peuvent être aidées dans leurs démarches administratives par les travailleurs sociaux du CPAS.

Possession d'un ordinateur – Cyber espace

Pas de surprise ici non plus : la catégorie de population possédant le moins d'ordinateur est celle des + de 65 ans (25% en ont un). 11% d'entre eux utiliseraient un cyber espace. Par contre, les plus gros utilisateurs seraient les jeunes (48%) qui sont pourtant déjà 78% à posséder un ordinateur.

Les ménages avec enfants et les personnes éprouvant toujours des difficultés financières seraient également de gros utilisateurs de ce service (respectivement 36% et 42%).

PROJETS DU CPAS SUITE À CETTE ENQUÊTE

La création d'une buanderie sociale (lavage, repassage et couture) s'impose suite aux demandes exprimées dans l'enquête. Cependant, le CPAS est actuellement confronté à un problème de locaux, et la mise sur pied de ce service devra attendre la création des nouveaux bâtiments du CPAS. Les demandes de subsides ont été introduites en 2007 et nous sommes dans l'attente des réponses. Lorsque ces bâtiments sortiront de terre, un espace y sera réservé pour la buanderie sociale.

Pour les petits travaux à domicile, largement plébiscités, la mise en oeuvre pourra être plus rapide. Le CPAS doit pour cela recevoir l'agrément de la Région Wallonne, un dossier va incessamment être introduit en ce sens.

Dans nos villages parfois isolés, un véhicule public rencontrerait les attentes d'un grand nombre. Nous étudions les possibilités de subsides. En attendant, nous vous rappelons l'existence du service co-voiturage du CPAS. Pour 0,30 €/km, un bénévole vous conduit dans sa voiture au magasin, à l'hôpital, en visite, ... La réservation doit se faire au CPAS (086.45.50.94) quelques jours à l'avance.

Un autre type de service réclamé dans cette enquête est l'organisation d'ateliers d'animations. Pour répondre à cette demande, le CPAS de Manhay a conclu une convention avec le Centre d'Expression et de Créativité de Marcourt, l'« Atelier ». Diverses animations existent déjà, vous pourrez en être informé à travers les toutes-boîtes que vous recevrez au fil du temps. D'autres projets sont en cours de réalisation (voir pages vie associative).

La proposition d'un écrivain public ne rassemblant que peu d'intérêt, ce projet est abandonné. Toutefois, les travailleurs sociaux du CPAS sont formés pour répondre à vos demandes concernant des explications de courriers officiels (mutuelle, allocations familiales, pensions, etc.) N'hésitez pas à les contacter.

Enfin, un cyber espace verra bientôt le jour dans les locaux de l'ancienne gare de Manhay. Plus d'informations vous seront communiquées ultérieurement.

Anne MOTTET,
Présidente du CPAS



REFERENTS DE PROXIMITE = HANDICONTACTS

UN « HANDICONTACT » AU SERVICE DES PERSONNES PORTEUSES D'UN HANDICAP ET DE LEURS PROCHES ...

Dans notre commune, chacun doit pouvoir trouver sa place, quels que soient son âge, son origine sociale ou culturelle, ses revenus, ... mais aussi son handicap.

Pour permettre à chaque citoyen de participer pleinement à la vie de la cité, les autorités communales ont désigné au sein de ses services un « **Handicontact** ». Cet agent, proche de votre domicile, est plus particulièrement au service des personnes en situation de handicap, momentanée ou non.

Un de ses objectifs est de favoriser l'intégration des personnes en situation de handicap au sein de notre commune par la création d'un réseau local d'information, d'aide et de soutien aux personnes concernées et à leur entourage.

Votre Handicontact est la plaque tournante et le coordinateur d'un réseau local d'acteurs généraux et spécialisés. Sa mission est d'informer, de conseiller, d'orienter et d'accompagner dans leurs démarches toutes les personnes en situation de handicap et leur entourage vers le/les service(s) aptes à répondre aux besoins énoncés.

Si vous vous sentez concerné(e), ou si vous vivez aux côtés d'une personne ou d'un enfant porteur de handicap, vous pouvez contacter Annick SEPULT 086/45.03.10.

APPEL AUX CANDIDATS

Dans le cadre des plaines de vacances de juillet, la commune et le cpas prévoient d'organiser un accueil intégré pour les enfants handicapés. A cet effet, nous recherchons des personnes expérimentées, ayant travaillé en institution ou enseignement spécialisé. Pour tout renseignement, contactez Odette Peeters au 0498/756096.

LA VIE CULTURELLE ET ASSOCIATIVE A MANHAY

Un groupe de Manhaydois motivés s'est constitué pour valoriser et développer les activités culturelles dans nos villages.

Ils vont vous faire bouger, vous réunir... et vous n'ignorez plus ce qui se passe à Manhay ! "

Anne Mottet, échevine de la culture, vous remercie d'avoir répondu si nombreux au questionnaire qui explorait les envies d'activités pour les Manhaydois. Nous avons reçu des réponses pour 672 personnes ! Il ressort de cette masse de réponses que les intérêts les plus divers coexistent. Nous nous proposons de nous atteler en priorité à ceux exprimés par le plus grand nombre, mais nous gardons l'ensemble des réponses afin de pouvoir, au fil du temps, diversifier l'offre.

Plus de 230 personnes sont intéressées par **les rencontres et la convivialité**, notamment via des promenades et des jeux. Que ceux qui souhaitent voir naître de tels clubs se manifestent et nous organiserons autour d'eux des réunions de mise en place, en proposant par exemple le parrainage par un autre club qui fonctionne bien ailleurs, ou en apportant de la documentation. Dans cette catégorie d'activités, beaucoup aussi

réclament des excursions. La commune a commandé un bus (42 places) qui ne devrait plus tarder à être livré (quelle fête ce sera !). Tous les groupes de personnes concernés par le questionnaire auront la possibilité de l'utiliser à prix très abordable, en dehors des horaires des trajets permanents. Plus de 210 personnes sont tentées (ou déjà occupées) **par l'artisanat et l'apprentissage de techniques**.

Outre l'informatique et la gestion des photos numériques, qui font déjà l'objet d'un projet (contactez Anne Mottet), les champions de cette catégorie sont l'horticulture, la cuisine et les activités textiles (couture, tricot, broderie, ...). Par chance, plusieurs personnes ayant répondu au questionnaire se déclarent compétentes pour partager leur savoir dans ces domaines. Par contre, elles n'ont pas toujours laissé leurs coordonnées. Qu'elles se manifestent afin que nous puissions, ici aussi, organiser des réunions autour des talents locaux.

Près de 200 personnes se disent attirées **par l'apprentissage ou la pratique d'un art**. Souvent, dans ces cas, il faut un artiste-animateur pour commencer (ou pour s'améliorer) et on s'organise alors sous forme d'ateliers payants. Les arts plastiques au sens large (peinture, photo, gravure,...) recueillent ensemble 75 voix, auxquelles il faut ajouter l'artisanat créatif et la déco créative (55 voix ensemble). Avec l'aide de L'ATELIER, on devrait pouvoir proposer bientôt, à Malempré par exemple, un atelier pour les adultes. Dans cette catégorie, on note aussi une petite cinquantaine de personnes qui sont ou seraient intéressées par la musique... A ce propos, l'enquête révèle aussi un manque d'information : pour toute une série d'activités, nous pouvons d'ores et déjà signaler ce qui existe et à quoi nous trouvons inutile de faire concurrence :

- Pour **apprendre la musique** on peut aller à Bra ou à Erezée.
On peut se rendre à Salmchâteau ou à Marcourt pour suivre des cours de l'académie de musique.
- La **chorale** « les chœurs du bois du pays » qui regroupe des chanteurs de tous niveaux d'Erezée et de Manhay, accepte toutes nouvelles recrues de bonne volonté (contacter Paul Hubert à Vaux-Chavanne). Leur répertoire comprend notamment (à côté d'autres styles), quelques vieilles chansons dont l'une ou l'autre en wallon.
- Djazans wallon : chaque 4ème mercredi du mois, à 20 h à la maison communale, une **copinerie en wallon** ouverte à tous.
- Des **troupes de théâtre wallon** qui proposent plusieurs représentations en début d'année : Les Pwerteus d'Joye (Harre) et Li Va d'Chavan (Vaux-Chavanne)
- Une **troupe de théâtre** à Chêne-al-Pierre
- **L'ATELIER**, Centre d'Expression et de Créativité, quant à lui, propose déjà diverses activités artistiques pouvant répondre aux attentes des manhaydois, à des prix démocratiques grâce à une subvention de la Communauté française et des trois communes affiliées (dont Manhay) :
 - **Atelier d'éveil artistique** par le mouvement (plusieurs techniques abordées) le mercredi après-midi, pour les 5- 9 ans, à Malempré, avec Sophie Cereghetti (qui travaille aussi dans certaines écoles de la commune).
 - **Atelier pluridisciplinaire** pour les 8-12 ans avec Eglantine Chaumont, scénographe, à Marcourt (co-voiturage organisé pour les enfants de Manhay) le samedi matin.
 - **Atelier de théâtre** pour les ados avec Jamil Bahri, metteur en scène et comédien. (complet cette année).
 - **Atelier « objets quotidiens »** de déco créative intérieure (et parfois extérieure), avec Marie-Pierre Wilmotte, à Odeigne, un mercredi soir sur deux.
 - **Atelier de gravure et autres techniques 2D** pour adultes le mardi soir à la ferme-château de Fisenne, avec Françoise Lesage, artiste à facettes multiples.

L'ATELIER propose aussi d'autres activités (cuisine enfant, cabanes, céramique, land art, photo, danse, ..) sur les communes de Erezée et Rendoux. Infos : 084/433782 atelier.cec@skynet.be

Comme annoncé, une réunion s'est tenue le 28 janvier à la maison communale (37 personnes !), suivie d'une autre le 11/02 pour envisager, avec tous ceux qui le souhaitent, l'organisation de tout ceci.

Un nouveau Comité Culturel s'est donné pour tâche, avec l'aide de l'administration communale et de la Maison de la Culture Famenne-Ardenne, de promouvoir ce qui exis-

te déjà (évoqués à la première réunion : activités des bibliothèques, du fonds d'histoire, opération « je lis dans ma commune », « djazans wallon », atelier cuisine au Centre des Racines et des Ailes, ...) et de soutenir la naissance de nouvelles activités (chercher locaux, animateurs, horaire, co-voiturage, ...) mais aussi et surtout de gérer les infos, les faire circuler (par « les

Nouvelles de Manhay », et par un réseau de personnes qui peut aussi se reposer sur les différents comités existants), proposer des articulations entre elles, donner l'envie d'y répondre. Toutes les bonnes volontés restent les bienvenues.

Marie-Catherine et Anne

Voici les premières activités que le comité culturel va tenter de mettre en place dans la commune.

Si vous êtes intéressés par une ou plusieurs d'entre elles, n'hésitez pas à venir à la réunion d'information. Ce sera l'occasion de faire connaître vos désirs et vos disponibilités pour participer à cette activité. De plus, si vous voulez partager vos connaissances dans l'un de ces domaines c'est le moment de vous faire connaître. Pour chaque activité une personne de référence est indiquée et est là pour répondre à vos questions.

Activité	Personne de référence	date	Lieu
Fabrication de bijoux	Sylvana Trenti Dominique Pahaut 086/40.17.39	9 avril à 19h30	Maison du village de Malempré
Vannerie	Maëlle Dufrasne 086/40.18.41	14 avril à 20h00	Maison communale
Promenade- Marche	Mélisande Grognard Marc Debroeck 084/45.71.91	03 avril à 20h00	Maison communale
Couture	Marie-Rose Dugailliez 086/45.56.49	28 avril à 19h00	Maison communale
Cuisine	Irène Schleiss 086/45.00.71	31 mars à 19h30	Maison communale
Jeux de société	Emilie Barbé 086/21.81.88	12 avril à 19h30	Salle des fêtes d'Odeigne
Horticulture	Maëlle Dufrasne 086/40.18.41	10 avril à 20h00	Maison communale
Artistique pluridisciplinaire	Marie-Catherine 0474/40.18.41	26 mars à 20h00	Maison communale

Enfin, Maggy Van Lerberghe (086/45.54.39) organisera pour toutes les personnes intéressées un covoiturage pour les spectacles de la saison prochaine au centre culturel de Marche.

Les membres du comité culturel espèrent que ces nouvelles activités répondent à vos attentes et restent ouvert à toutes autres propositions.

Au plaisir de vous voir à l'une des réunions.....

Manu et Emilie.

LE TRENTENAIRE DU FONDS D'HISTOIRE DE LA COMMUNE DE MANHAY

Trente ans se sont écoulés depuis que sur ma proposition, nous avons commencé à le constituer. Grâce au soutien unanime de mes collègues du temps et à la bonne volonté de tous les mandataires communaux qui se sont succédés depuis lors, il est toujours là, dans des locaux rénovés et bien adaptés à son développement futur. Le 25 août 1996, au Congrès des Cercles d'Histoire et d'Archéologie de Belgique, à Herbeumont, j'ai fait une communication relatant l'histoire et détaillant le contenu de ce Fonds d'Histoire. Pour marquer cet anniversaire et en information à la population, le Conseil échevinal a accepté de le reproduire ci-après (en plusieurs parties). Je l'en remercie.

J. Bosmans.

CRÉATION D'UN FONDS D'HISTOIRE À MANHAY (province de Luxembourg) EN 1977 : HEURS ET MALHEURS
par
J. BOSMANS

Préambule

Avant d'entrer dans le sujet, un court préambule pour situer la commune de Manhay dans et vis-à-vis questions de début à la fin de cette communication.



La commune de Manhay qui compte 3.300 habitants (21 au km²), est située dans le nord de la province de Luxembourg. Elle étale sur 12.500 hectares un flanc nord du plateau des Tailles. Elle comprend les anciennes communes de Grandmoulin, Vaux-Chavanne, Malougné, Odéigne, Duchamps et Hays. Ses communes

62 J. BOSMANS

voisines sont, dans le sens de la rotation des aiguilles d'une montre - Herbeumont, La Roche, Remonvillain, Ermet, Durbuy, Falaix, Stoumont, Tarnay et Vauxcelles.

Le point de départ

En 1977, à la naissance de la nouvelle commune de Manhay, on était absorbé de la Culture, la recherche en histoire locale n'arrivait pas. C'est ainsi que tout naturellement je fis le projet d'y intéresser aussi les habitants de la nouvelle unité. Des habitants venus de six communes différentes. Que nous avions mission de rassembler. A qui la réalisation de mon projet devait comprendre que, par-delà leurs différences, devant leurs différences, se cachait, bien enracinée, une ancienne Culture où ils pourraient tous se retrouver.

A ce motif, déjà suffisant en lui-même, s'en ajouta un autre, tout aussi important. Qui était de moderniser, dans l'esprit un phénomène très répandu en ce temps-là. Un comportement sociologique à celui d'une manière qui, avant de quitter son logis pour en occuper un autre, se fait un devoir, par honneur envers le lieu occupé, d'y faire place nette. Que de parcelles patrimoniales irremplaçables ont été parcourues au nom de cette banalité-là! A cet égard, je dois dire que dans la commune de Manhay, la réalisation de mon projet consistait en un aspect modeste.

Le choix du projet

D'emblée, je décidai la création d'un Fonds d'Histoire. Le statut non spécifique du Manhay, en conséquence, un statut post-facto qui n'avait pas le zèle! C'était cela ou rien!

Les raisons de cette décision

Etant une village, dont aucun n'atteignait les 300 habitants, à part quelques individualités marquant solennement, l'intérêt pour la recherche de l'histoire locale était principalement méconnu. Un manque d'initiateur qu'on pouvait supposer être dû, en partie, au fait

CRÉATION D'UN FONDS D'HISTOIRE À MANHAY 63

qu'il se trouvait chez nous un obstacle particulier propre à en dévier plus d'un et surtout, ce qui était particulièrement dérangeant, à ce déviation la commune à qui ce projet était principallement destiné.



LES JURIDICTIONS CIVILES, sous l'ancien régime, se partageaient la territoire de l'actuelle commune de Manhay :

- PRINCIPALITE DE VITHELET (terre de Durbuy)
- PRINCIPALITE DE VITHELET (terre de Durbuy)
- PRINCIPALITE DE VITHELET (terre de Durbuy)
- PRINCIPALITE DE VITHELET (terre de Durbuy)
- PRINCIPALITE DE VITHELET (terre de Durbuy)
- PRINCIPALITE DE VITHELET (terre de Durbuy)

64 J. BOSMANS

Contrairement aux nouvelles communes qui nous entouraient, qui avaient été créées autour de centres relativement importants et dont chaque territoire était coupé en une centaine de parcelles, Manhay, sous ce titre, n'était qu'un simple hameau, un village rural, autour duquel s'articulaient six-sept localités qui, sous l'ancien régime, se partageaient entre cinq juridictions différentes : Grandmoulin et Vaux-Chavanne formaient partie de la Terre de Durbuy ; Malougné relevait de la prévôté de Bastogne ; Odéigne appartenait à la principauté de Stavelot ; Duchamps était assise du comté de Montmédy et Hays contre relevait de l'abbaye du Val Saint-Lambert.

Pour les personnes intéressées à la recherche de notre histoire, cet écartèlement historique de la commune manhayenne constituait une difficulté majeure. La multiplication des dépôts d'archives à consulter et les longues distances qui nous séparaient de ces dépôts avaient pour conséquence que, pratiquement, cette recherche ne pouvait valablement s'effectuer que par des personnes ayant suffisamment d'argent et de temps disponible.

La décision de créer au centre de la commune un dépôt où serait rassemblée tout ce qui se trouverait être une trace écrite de notre histoire devait en rendre la recherche accessible à tous.

La réalisation du projet

Elle nécessita deux législatures. De 1977 à 1988, sous ma direction, d'abord comme échevin puis comme bourgmestre, en accord parfait avec mes collègues, dans le cadre de la législation sur la mise au travail des citoyens, une dizaine de personnes se relayèrent pour alimenter ce Fonds. Deux deux hommes en histoire qui occupèrent les dépôts d'archives et les bibliothèques, à la recherche de notre Histoire sous l'ancien régime. Ce qu'ils ne purent obtenir en photographies, ils en notèrent les références dans des fiches.

A l'intérieur de notre commune, nous réalisons un grand nombre d'excursions. Celles des personnes âgées sur le vécu de leur jeunesse. Celles des jeunes et des adultes de ce qui fut chez nous une tragédie, la bataille des Ardennes, et celles des gens de métier sur l'histoire de leur profession avant la mécanisation. Chacun de

UN ARTISTE DE MANHAY MIS À L'HONNEUR AU MUSÉE DE L'ART WALLON DE LA VILLE DE LIÈGE



Le Musée de l'Art Wallon a consacré tout un étage à l'exposition des oeuvres de Jean-Claude Coenen, artiste peintre renommé de notre commune.

L'exposition réunissait une septantaine d'oeuvres, essentiellement des huiles sur toile mais aussi des dessins, pastels, gouaches, provenant de l'atelier de l'artiste.

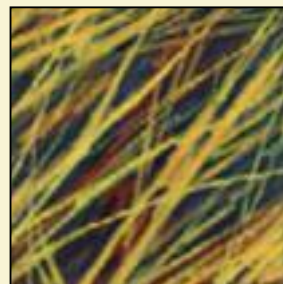
C'est la nature ardennaise où Jean-Claude COENEN habite et vit qui l'inspire, qui capte son énergie créatrice.

Il est un paysagiste par fragments. Son regard interprète un morceau de sous-bois ou feuillage. Il voit le motif et retravaille à l'atelier.

Ces visions rapprochées ne sont pas pour autant des natures mortes mais restent bien des morceaux de nature - une parcelle d'herbes folles, des fleurs printanières - où le jeu des formes, des couleurs et de la lumière voisinent parfois avec l'abstraction. Sa palette de couleurs s'accorde aussi avec l'infinie variété chromatique de la nature à toutes les saisons.

Jean-Claude Coenen est né à Embourg en 1944. Formé à l'Académie des Beaux-Arts de Liège, il obtient la Bourse de la Fondation Lambert Darchis et séjourne à Rome de 1970 à 1972. Dès 1974, il est nommé professeur de peinture et dessin au sein de l'Académie liégeoise. Le paysage et la forêt d'Ardenne sont les principaux thèmes exploités par l'artiste.

C'est à Rome qu'aura lieu sa prochaine exposition...



LE NOUVEAU LIVRE D'ALBIN-GEORGES TERRIEN

Publiant sous le pseudonyme d'Albin-georges Terrien, A. Georges, fils et frère de paysans, est né à Engreux, au coeur de l'Ardenne. Instituteur rural, il fut aussi correspondant de presse et chroniqueur au Sillon Belge. Il a publié, ces dernières années, deux romans qui ont connu un large succès : « La Glèbe » a été tiré à 6000 exemplaires et « Vive la guerre », aujourd'hui épuisé, l'a été à 4000. Une réédition est prévue pour cette année.

Dans son nouveau roman, A.-G. Terrien relate l'histoire d'une vocation forcée comme ce fut malheureusement le cas de beaucoup trop de jeunes dans la première moitié du siècle passé.

Il relate aussi ce que fut la vie en internat à la même époque. Les adolescents qui ont vécu six longues années dans un collège catholique des années d'après-guerre, avant l'abolition de l'Index et la

tenue du concile Vatican II, pourront témoigner des conditions insoutenables imposées par un clergé professoral maudissant l'image de la féminité et fermé à toute ouverture sur la société moderne.

Pierre et Victor, fils de paysans ardennais habitués aux grands espaces depuis leur naissance, vont se retrouver, du jour au lendemain, cloîtrés entre de hauts murs avec, tous les deux mois, un bref retour à la maison, mais placés alors sous la surveillance du curé de la paroisse, véritable ?il de Moscou. Ils vont y côtoyer le fragile Jean Lhermite et ces grands adolescents en mal d'affection, à la sexualité refoulée et qui vont chercher une compensation dans les « amitiés particulières ».

Placé sous la férule impitoyable des abbés professeurs plus ou moins asservis à l'implacable hiérarchie, tout ce petit monde se croise, s'entrecroise, va devenir les acteurs involontaires d'une véritable tragédie.

Après « La Glèbe » et « Vive la guerre », « La Soutane » qui clôturera la trilogie du petit monde d'Engreux, évoque les blessures des adolescents de la terre, après celles de leurs parents, de leurs aïeux et de tous les paysans du monde opprimés par une Eglise inquisitoriale et les puissances du dieu Argent.

La Soutane (Editions Memory Press) est en vente en librairie ou chez l'auteur, Albin GEORGES, Rue Hautva, Vaux-Chavanne, 7 – 6960 MANHAY – tél. 086/45.53.55 (21 € + 3 € frais d'envoi), CCP 000-0394346-41.

STAGE "MOBILES"

Stage « mobiles »
Pâques
du 25 au 28 mars

Création de mobiles en tous genres

Public : de 7 à 77 ans
 Enfants (les 4 jours)
 Parents et grands - parents (le 1 et 4 jours)

Animatrices : Sophie Comelatti
 Béatrice Delporte

Lieu : Maison de village de Moleux (Manhay)

Horaires : de 9h à 16h

Prix : 40 euros pour les enfants
 50 euros par jour pour les adultes

Infos et inscriptions : L'ATELIER
 tél : 084-43 37 22
 email : atelier.manhay@net.be

L'ATELIER

STAGE DE FOOT À ODEIGNE

Ce stage est organisé à Odeigne pendant les vacances de Pâques. Du mardi 25 au vendredi 28 mars 2008.
Ce stage est mis sur pied pour les :

Benjamins – Diablotins – Préminimes – Minimes

Pour chaque catégorie, un moniteur différent est prévu.

Le prix du stage est de 50 € par enfant.

Ce prix comprend : le repas de midi, une boisson vers 10h30, et un fruit vers 16h00.
Comme l'année dernière, appel est lancé aux parents, pour faire soit gaufres, crème, crêpes, ...

La mutualité socialiste remboursera à ses affiliés, 7€50 par jour de stage presté.

La mutualité chrétienne quant à elle, remboursera un montant fixe de 35 € par affilié.

Renseignements et inscriptions : Jean HOUBEN – 086/45.58.82

« EN FAISANT DU SPORT, BUVONS DE L'EAU »

Durant les mois de décembre 2007 et janvier 2008, l'administration communale de Manhay a participé, en partenariat avec la province de Luxembourg, à une campagne de promotion de l'eau dans les clubs sportifs ainsi que dans les écoles : nous vous présentons quelques clichés de cette campagne. Les autres photos seront visibles sur le site de notre commune <http://www.manhay.be> à la rubrique activités communales. Nous tenons à remercier les enfants, les professeurs, les entraîneurs sportifs et autres responsables pour leur participation à cette campagne, ainsi que la Firme Valvert.

Benoit Lesenfants
Marc Generet



Les enfants de l'école de Malempré



Le stage du Tennis de table de Chêne-al'Pierre



Les élèves de Vaux-Chavanne (1,2 et 3èmes)



Les enfants de l'école de Grandménil



Les enfants de l'école d'Oster



Les élèves de Dochamps



Les élèves de Harre



L'école de Vaux-Chavanne (4,5,6èmes)



et les élèves de Malempré (1,2,3)

« EN SPORT AUSSI, UNE ARDEUR D'AVANCE » : UN PRIX POUR L'ÉCOLE DE DOCHAMPS

Dans le cadre de la campagne initiée par la Province de Luxembourg, « En sport aussi une ardeur d'avance », les vainqueurs étaient reçus au palais provincial d'Arlon ce jeudi 21/02/08 afin de recevoir leur prix. Les écoles de la commune de Manhay sont bien placées.



Dans la catégorie A moins de 6 élèves en 5e et 6e, l'École de Dochamps est classée 2e et a reçu des mains du Ministre Courard un prix de 150 € afin d'acquérir du matériel sportif. Nos chaleureuses félicitations aux vainqueurs.



Christian Job.

COMPAGNONS BÂTISSEURS ASBL : DES RENCONTRES AVEC L'AUTRE ET L'AILLEURS

Pourquoi ne pas s'investir dans un chantier international cet été ? L'association des Compagnons Bâisseurs est à la recherche d'animateurs et de volontaires.

Un chantier international, c'est une forme de tourisme alternatif. Au cours d'un séjour de deux à trois semaines, un groupe de volontaires internationaux se forme pour travailler sur un projet. Les tâches proposées peuvent être de nature très variée : de l'animation d'enfants en Italie à la protection de tortues marines au Mexique, de fouilles archéologiques en Grèce à l'organisation d'un festival de musique traditionnelle en Islande, il y en a pour tous les goûts. Les chantiers peuvent porter sur du travail manuel, social, environnemental ou culturel.

CONDITIONS DE PARTICIPATION :

- Être âgé de 14 ans minimum pour participer, 20 ans pour animer
- Aucune compétence technique ni linguistique n'est requise. Pour les destinations non-francophones, quelques bases en anglais ou dans la langue du pays sont toutefois conseillées ;
- Le logement et la nourriture sont fournis en échange du travail effectué ;
- Les frais de transport sont à charge du volontaire ;
- Les frais d'inscription peuvent varier: 99€ pour les chantiers adultes en Europe, 115€ hors Europe, de 149€ à 450€ pour les chantiers « moins de 18 ans » (en fonction des activités de loisirs proposées).



Des séances d'information sont organisées au printemps.

Pour plus de renseignements, contactez :

Les Compagnons Bâisseurs asbl
rempart des Jésuites, 83 - 6900 Marche en Famenne - Tél.: 084 31 44 13 - Email : departu-re@compagnonsbâisseurs.be - Site Internet : <http://www.compagnonsbâisseurs.be>



PARENTS, FUTURS PARENTS, GRANDS-PARENTS, ACTEURS DE LA PETITE ENFANCE, CECI VOUS INTÉRESSE

Maison de village de Chêne-al'Pierre

7 avril 20 h Le rôle du père
Accueil dès 19 h 30 Dans quel rôle se situe le papa par rapport à ses enfants et à la maman.
Trouvent-ils leur place ?
Les papas seront bien évidemment les premiers invités !

5 mai 13h30 Petits et grands secrets.
Faut-il tout dire à ses enfants ? Et les secrets de famille ?
Le mensonge pour la bonne cause.

Pour la bonne organisation des séances inscrivez-vous au plus tard la semaine précédant l'animation



Berthe RENARD, Infirmière O.N.E. - 0499.57.25.60



LE SERVICE RELAIS

Nous vous rappelons ci-après les dates du passage mensuel (2èmes et 3èmes mardis du mois) du service relais chargé du ramassage des déchets, **UNIQUEMENT** pour les personnes qui n'ont pas la possibilité de se rendre au parc à conteneurs (personnes âgées, isolées,...) et qui se sont inscrites auprès de l'administration communale (soit par courrier : service relais – Voie de la Libération 4 – 6960 MANHAY) soit via le numéro vert 0800/25959.

2008	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUIL	AOUT	SEPT	OCT	NOV	DEC
Basse Monchenoule	11	08	13	10	08	12	09	14	12(*)	09
Bois del Moule	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Champ de Harre	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Chêne-al'Pierre	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Coin du Bois	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Deux-Rys	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Dochamps	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Fays	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Freyneux	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Grandménil	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Harre	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Haute Monchenoule	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
La Fange	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
La Fosse	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
La Fourche	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Lamorménil	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Malempré	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Manhay	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Massotte	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Odelgne	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Oster	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Roche-à-Frêne	11	08	13	10	08	12	09	14	12	09
Vaux-Chavanne	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16
Xhout-Si-Plout	18	15	20	17	15	19	16	21	18	16

(*) en remplacement du jour férié du 11 novembre

Pour rappel : les dates de ramassage des encombrants et papiers/cartons pour tous

Les encombrants : vendredi 09/05— vendredi 21/11

Les papiers/cartons : jeudi 10/04— jeudi 12/06— jeudi 07/08— jeudi 09/10— jeudi 11/12

LES PETITS DÉCHETS D'AMIANTE-CIMENT

Le service existant actuellement à la station de transfert, d'IDELUX au zoning industriel de Dochamps (Baraque-Fraiture) pour évacuer les déchets d'amiante-ciment, convient particulièrement aux entreprises de la construction (ardoisiers, ...)

Afin d'améliorer le service offert aux ménages, en fonction des moyens techniques disponibles et de l'impossibilité de manipuler ou de déplacer des charges lourdes sur les parcs à conteneurs, telles que des « big-bags » pleins, le Conseil d'administration du Secteur Assainissement d'IDELUX a décidé de proposer une autre solution, à savoir :

La mise à disposition dans les communes, de sacs « double paroi » de 140 litres au prix de 9.50 €/sac, à vendre aux ménages souhaitant



éliminer leurs petits déchets d'amiante-ciment (ardoises, pots, ...).

Ces contenants pleins, pourront être déposés (par les ménages), dans un endroit adapté sur le parc à conteneur de la commune.

Lorsqu'il s'agit de déchets en grande quantité et/ou de grande dimension (tôles ondulées, ...) les ménages devront toujours faire l'acquisition des sacs adaptés (« big bags ») sur le site de la station de transfert d'IDELUX au zoning de Dochamps (Baraque-Fraiture), et les y déposer lorsqu'ils sont remplis. Pour plus d'information quant aux tarifs applicables dans ce cas, vous pouvez contacter la station de transfert au 080/41.85.13 durant les heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 8H30 à 17H 00 et le vendredi de 9H00 à 16H30

TÉLÉDISTRIBUTION : DU CHANGEMENT

Depuis le 28 décembre 2007, les services de câblodistribution intervenant sur le territoire de notre commune, ont été transférés de TELELUX à l'Intercommunale NEWICO (sous la dénomination commerciale VOO).

Toutefois toute demande écrite de raccordement, offre, devis, accord sur devis, ... doit être transmise à :

Service d'infrastructure VOO
Rue Jean Jaurès 46
ANS
A l'attention de Monsieur Dante CATALE

PROCHAINS JOURS DE FERMETURE DE LA MAISON COMMUNALE

Lundi 24 mars (lundi de Pâques)
Du jeudi 1er mai au samedi 3 mai (Ascension et 1er mai)
Lundi 12 mai (lundi de Pentecôte)

LE SOUPER AU PROFIT DE L'HÉLICO : MERCI

Le comité des Fêtes de Dochamps remercie les nombreuses personnes qui ont contribué à la réussite de leur soirée espagnole, en faveur de l'hélicoptère médicalisé de Bra-sur-Lienne. Grâce à leur générosité, la somme de 1.179 € a pu être versée à cette association.

CARNET CIVIL

Nous saluons la venue parmi nous de :

Maëlla CHINAPEN de Harre
Alix URSA d'Oster
Ruben BRONCKART de Harre
Camille DEHARD de Freyneux
Thomas THIRION de Dochamps

Nous nous joignons au bonheur de :

Rudy BUKASA de ANDERLECHT
ET Jolie KIMWESA MATONDO de Fays

Michael MARTIN de NAMUR
ET Françoise DURIEUX de GRANDMENIL

Nous regrettons la disparition de :

Alice EVRARD de Lafosse
Joseph CLOSE de Harre
Juliette AUTELET de Dochamps
Marc JORTAY de Malempré

SYNDICAT D'INITIATIVE de Manhay A.S.B.L.



Siège social : Syndicat d'Initiative de Manhay - Voie de la Libération, 4 – 6960 MANHAY
E-mail : info@simanhay.be

Personne de contact à l'administration communale : Brigitte Lespagnard – 086/21.99.62

Prochaine Assemblée Générale du Syndicat d'Initiative de Manhay

Le lundi 07 avril 2008 à 20H00 en la Salle du Conseil de la maison communale.
Appel est lancé à toutes les personnes intéressées dans la promotion touristique de notre Commune, qui ont du temps à lui consacrer.

Nous vous attendons nombreux .